



Psychanalyse
ères

ISBN 2749204194
136 Pages

p. 45 à 52

La traversée de la loi

no 4 – 2005/3

L'ASSOCIATION

René Major

René Major a accepté de répondre aux questions, posées par écrit, de PSYCHANALYSE. Nous l'en remercions vivement. Cet entretien s'inscrit dans l'enquête conduite sur l'association psychanalytique.

PSYCHANALYSE : Pouvez-vous d'abord nous retracer les étapes décisives de votre parcours personnel concernant votre relation aux associations de psychanalyse ?

René Major : Permettez-moi de dire d'abord un mot de mes antécédents. Je me suis passionné pour la lecture de Freud au cours de mes études de médecine. Mes deux années d'internat en psychiatrie à l'institut Albert-Prévost de Montréal, dans l'attente de venir à Paris, furent exceptionnelles. Cet institut était dirigé par un psychanalyste, Camille Laurin, qui avait fait une analyse avec Daniel Lagache et était devenu membre de la Société française de psychanalyse. Nous étions autant de médecins que de patients. Nous disposions de beaucoup de temps pour être auprès d'eux et pour des séminaires où nous faisons part de nos lectures, aussi bien de Binswanger, de Heidegger ou de Nietzsche que de Freud et des travaux analytiques qui paraissaient en France et aux États-Unis. À la fin des années 1950, il n'existait que deux revues de langue française : *La revue française de psychanalyse* et *La psychanalyse* nouvellement créée.

En 1960, j'étais interne dans le service de Jean Delay et je participai au colloque de Bonneval sur l'inconscient, organisé par Henri Ey. Ce fut un grand moment pour moi. S'y trouvaient confrontées les positions des deux groupes alors existants en France, en présence de philosophes tels que Ricœur et Merleau-Ponty, et de Lacan lui-même. Bien qu'étant à l'institut par le choix de mon analyste, j'assistai régulièrement par la suite au séminaire de Lacan, à Sainte-Anne d'abord, à l'École normale ensuite. J'intervins au séminaire en 1964 lorsque fut repris le texte de Leclaire à Bonneval. J'étais aussi présent, la même année, à la séance de fondation de l'École freudienne chez François Perrier [1].

Mon parcours aura donc été d'emblée intra et interinstitutionnel. Je garde aussi de ce temps le souci que la psychanalyse s'explique avec la philosophie, l'histoire de la pensée, et rende raison de sa place dans la science et la culture. Sans avoir connu directement la scission de 1953, je refaisais pour mon compte le trajet de mes aînés en apprenant à connaître ceux qui étaient restés à l'institut et ceux qui l'avaient quitté. Ce fut important pour moi de voir comment Marie Bonaparte témoignait de sa fréquentation de Freud et de rencontrer des hommes de grande culture que l'histoire a un peu oubliés, comme Rouart, Schlumberger, Viderman. Des circonstances – qui seraient trop longues à relater ici, je le ferai ailleurs – ont fait que je devins rapidement « didacticien » et, à 40 ans, directeur de l'institut. Je pus connaître ainsi les arcanes de cette institution et en faire profiter plus tard Élisabeth Roudinesco pour son *Histoire de la psychanalyse*. Mais mon souci en ces temps-là était plutôt – déjà – de rendre l'institution analytique plus cohérente avec ce que promeut son discours, de réformer certaines pratiques au regard de ce qui était pensé ailleurs. Je fus le premier à faire une assemblée générale de tous les membres, à proposer qu'on examine ensemble des réformes nécessaires du cursus. Bien que j'aie été suivi par un certain nombre de collègues titulaires, nous ne composons pas la majorité. La guerre fut rude. Ce serait trop long d'en faire le récit. Faudra-t-il que j'écrive mes mémoires ?

En 1973, nous en étions déjà à quatre groupes, avec la création de l'Association psychanalytique de France dix ans plus tôt et celle en 1967 du Quatrième groupe. Granoff, Leclaire et Perrier, qui avaient composé une

célèbre troïka, étaient séparés. Lorsque j'invitai Leclair à l'institut pour parler de *On tue un enfant*, ses anciens compagnons de route étaient présents. Beaucoup de collègues qui s'étaient pressés pour assister à ce débat ne purent entrer dans la salle. On me pria, par la suite, d'aller faire ce genre de choses ailleurs. Ce fut pour *Confrontation* l'exil de la maison mère et la multiplication de débats, colloques, séminaires en divers lieux hors institutions auxquels participaient des analystes des quatre associations existantes et où étaient invités des penseurs d'autres « disciplines ».

En 1982, je dressai un réquisitoire contre l'institut – que je fréquentais encore épisodiquement. Il me valut que Lebovici demandât par un vote mon exclusion. Ce que l'assemblée refusa. Je dus attendre, pour donner officiellement ma démission, que se développe, jusqu'à ce qu'elle soit saisie par le comité exécutif de l'IPA et traitée de manière inadmissible, l'affaire Lobo et Cabernite au Brésil, que je suivais depuis les années 1980 avec Helena Besserman Vianna de Rio. C'est au cours de la présentation à Paris de la version française de son livre [2] – que j'ai préfacé et dans lequel figure ma lettre de démission au président de l'IPA – que fut décidée la tenue des États généraux de la psychanalyse en 2000 à la Sorbonne.

Toutes ces années durant, je n'ai cessé d'être invité à donner des conférences ou à participer à des colloques dans la plupart des associations de psychanalyse en France. Ce que j'ai presque toujours accepté. J'ai été aussi souvent sollicité ailleurs, dans des milieux philosophiques en particulier. À la fondation du Collège international de philosophie, en 1983, on m'avait demandé d'assurer la direction de l'intersection philosophie/psychanalyse.

PSYCHANALYSE : Actuellement, quelle est votre position quant à l'appartenance à une association de psychanalyse ? Est-ce nécessaire, inutile, voire contre-indiqué ?

R. Major : Les choses ont beaucoup changé depuis les années 1960. À cette époque, la « reconnaissance » passait essentiellement par l'appartenance à une association de psychanalyse. Aujourd'hui, elle vient tout autant d'ailleurs : des travaux, des publications, de ce qu'on appelle « la réputation », voire des médias. Mais, pour ces derniers, c'est à double tranchant. La médiatisation s'accorde souvent difficilement avec la réserve qu'on attend du psychanalyste.

Que la moitié des analystes qui ont actuellement une pratique n'appartiennent à aucune association pose un véritable problème aux institutions analytiques. En effet, cela ne veut pas dire que ces analystes n'ont pas acquis une formation sérieuse, soit dans un parcours temporaire au sein d'une association, soit dans un trajet singulier, indépendant des associations, au cours duquel ils ont fait des « contrôles » et participé à des groupes de travail selon leur propre choix.

Les associations sont aussi beaucoup moins fermées qu'autrefois. Néanmoins, pour avoir fréquenté plusieurs d'entre elles, je dois dire que chacune a tendance à développer ses propres codes langagiers. Si bien que, s'il existe une langue psychanalytique, chaque groupe use d'un idiome au sein de cette langue avec son mode de pensée spécifique. L'éventail est encore plus large si on l'étend aux kleiniens et aux bioniens, par exemple. Il y a, à mon sens, des vertus à se familiariser avec un mode de pensée mais aussi des risques d'enfermement. Je souhaiterais que les passages en intériorité et en extériorité des institutions puissent se faire beaucoup plus aisément – comme dans le modèle de la bande de Möbius. Mais des transferts non résolus, voire entretenus, avec leur lot de dépendances et de susceptibilités, font encore obstacle à une telle liberté. L'acquisition du minimum d'indépendance nécessaire pour que l'analyste s'autorise de lui-même dans sa pratique, c'est-à-dire soit pleinement responsable, ne se fait le plus souvent qu'au prix de déchirements.

Au-delà de l'aspect formel de l'appartenance à une association de psychanalyse, je viens de faire allusion au rôle dévolu aux associations dans la formation. Si l'analyste, dans la responsabilité de sa pratique, est face à une

nécessaire solitude, contre laquelle l'institution peut servir de rempart, c'est que le savoir inconscient demeure rebelle à la transmission qui s'opère dans l'enseignement par le refoulement. Si ce mode de transmission du savoir et de l'expérience analytique n'est pas négligeable pour autant – encore que la lecture peut le suppléer –, il laisse l'analyste en demeure de réinventer la psychanalyse, comme on dit, avec chaque analysant. Alors, si on ne naît pas analyste, si on ne le devient pas très tôt dans son enfance – on peut légitimement se le demander – ou encore si ce n'est pas uniquement l'analyse ou les analyses qu'on a faites et continuons de faire en analysant qui donnent cette capacité de réinventer sans cesse, il faudrait pouvoir rendre compte théoriquement d'un mode de transmission sans refoulement qui serait à la hauteur de ce qu'une association de formation, de validation et de reconnaissance pourrait assumer. Si tant est que l'ouverture à l'inconscient ne soit pas que périodique et qu'il ne soit pas illusoire de vouloir en garantir la permanence chez l'analyste.

PSYCHANALYSE : Que pensez-vous de la forme « école » promue par Lacan ?

R. Major : L'École, comme telle, a ses lettres de noblesse depuis la Grèce antique : l'école de Platon, l'école d'Athènes. Cette forme convenait bien à Lacan. Il avait la stature et l'étoffe du Maître. Il l'appelait d'ailleurs « *mon École* ». Quelle que soit la proximité qui puisse s'instaurer avec le Maître, avec sa pensée, l'élève se tient à une infinie distance. C'est en ce sens que Lacan fut pour moi un éveillé de la pensée et un analyste qui n'a cessé de questionner ma pratique. Depuis que je l'ai rencontré à Bonneval en 1960 et suivi son séminaire pendant plusieurs années, je n'ai cessé de le lire autant que Freud. (J'ouvre une parenthèse pour marquer mon étonnement qu'un collègue puisse me dire, en lisant mon compte-rendu de l'an dernier dans *Libération* du séminaire sur *L'angoisse* : « Vous lisez Lacan aussi bien que nous. » Je me suis demandé qui était ce « nous », lecteurs autorisés de Lacan.) Comme vous le savez, je n'ai pas été en analyse avec Lacan ni fait partie de l'École, bien que j'aie participé à sa fondation chez Perrier le 21 juin 1964 et bien que Lacan m'ait personnellement invité à en faire partie. Je rappelle que je lui avais répondu : « Monsieur, nous avons d'excellents rapports. Je tiens à les conserver. » Et son admirable réponse : « Comme vous avez raison, mon cher. » Je dois dire que je n'ai aucun regret quand je lis sous la plume de mon ami Dumézil – avec qui j'étais en salle de garde à Sainte-Anne, comme avec Conté et d'autres : « J'ai appartenu à une génération très privilégiée et en même temps un peu sacrifiée, sans doute trop prise dans quelque chose qui était en train de se construire, n'ayant pas sur le moment assez de recul [...] [3]. »

Mais je voudrais revenir à la fondation de l'École, qui n'avait pas manqué de me fasciner par son audace novatrice, par les principes auxquels j'adhérais, sans cesser pour autant de m'interroger sur les étrangetés d'emblée présentes, dont les effets furent avérés à la dissolution. L'une des ambiguïtés de la fondation tient à l'affirmation de la solitude de Lacan. C'est ce qu'il affirmait : « Je fonde – aussi seul que je l'ai toujours été dans ma relation à la cause psychanalytique [...] », tout en cessant d'être seul dès lors que d'autres s'associaient à lui. Cette question revient dans une lettre à Perrier l'année suivante : « Après m'avoir contraint à *fonder seul* l'École, parce que vous m'avez tous laissé seul à ce moment [...] ». Qu'est-ce donc qu'être contraint par d'autres à fonder seul avec eux ? Il faut se rappeler que Lacan avait prévu que ce soit Perrier qui donne lecture de l'Acte de fondation, qui avait par ailleurs été enregistré sur magnétophone par Lacan lui-même devant quelques anciens. Perrier refusa, selon ses mots, d'être « le double » de Lacan. Ce dernier ayant prévenu Perrier le soir même de la réunion de la fondation qu'il ne viendrait pas – ce que nous ignorions –, notre hôte nous fit entendre la voix enregistrée de Lacan sans autre précaution. Vous imaginez l'angoisse des auditeurs qui écoutaient le discours de fondation en l'absence du fondateur. Beaucoup d'entre eux ne se souviendront pas plus tard de

l'absence de Lacan qui, à ma grande surprise, fit irruption dans le salon dès la fin de l'enregistrement. J'ai formulé quelques hypothèses sur la dissociation de l'énonciation de l'acte de fondation de la présence réelle du fondateur dans l'entretien que j'ai donné à Alain Didier-Weill pour *Quartier Lacan*. Je n'y reviens pas ici. Je retiens toutefois deux remarques : 1) c'est le second temps – celui de l'énonciation non pas première mais seconde, faite *in absentia* – qui deviendra originaire pour la fondation de l'École ; 2) outre l'aspect spectral de la mise en scène de la fondation, il faudra rendre compte après coup du rapport inversé, en « miroir », que présentera l'acte de dissolution par rapport à celui de la fondation : le premier, écrit par Lacan, devait être lu par un autre que lui ; le second, vraisemblablement écrit par un autre, sera lu par lui lors du séminaire du 8 janvier 1980. Seul à rassembler, il aura été aussi seul à désassembler : « Qu'il suffise d'un qui s'en aille pour que tous soient libres [...], il faut que ce soit moi dans mon École. Je m'y résous pour ce qu'elle fonctionnerait, si je ne me mettais en travers, à rebours de ce pour quoi je l'ai fondée. » Le rebours, c'était « les déviations et compromissions » installées dans l'École au cours de ses quinze ans d'existence. À la différence de la fondation, la voix de celui qui prononçait la dissolution n'était pas dissociée de sa présence devenue elle-même spectrale. L'autre spectre était encore sans voix.

Que la consistance de l'École freudienne ait tenu du nom propre de Lacan, cela ne fait pas de doute – tout comme la théorie du symbolique, de l'imaginaire et du réel, dont il a pu dire lui-même qu'elle tenait sa consistance du nom propre de Lacan. Les enjeux d'une telle question sont innombrables. Nous ne pouvons pas les développer dans le temps et l'espace qui me sont impartis. Mentionnons néanmoins la question de la *souveraineté* (de son indivisibilité de principe qui est aussi sa limitation interne et le motif de sa fin – c'est pourquoi Perrier réclamait « une institution extra-École, un collège d'analystes » pour éviter le « tout en un » qui ne pouvait, selon lui, que susciter des scissions –) et celle de la *légitimité*, car depuis Lacan la plupart des institutions qui sont issues de l'École ont inscrit dans leur intitulé le nom de Freud – et depuis peu, pour quelques-unes, le nom de Lacan. Alors que les sociétés psychanalytiques qui se sont constituées dans le premier sillage de Freud n'ont jamais porté son nom mais plutôt celui de la ville ou du pays de leur implantation, il est remarquable que Lacan abandonna très vite le nom d'« École française de psychanalyse » pour lui substituer, sous le même sigle, celui d'« École freudienne de Paris ». Il y a pour le moins une contradiction à vouloir légitimer une institution psychanalytique du nom de Freud ou de Lacan, lui faire tenir sa consistance du nom propre, à la lettre, alors que l'analyse doit pouvoir pour le sujet consister d'autre chose que de l'investissement d'un nom ou d'un titre s'il ne veut pas en faire son symptôme permanent. Ce symptôme, c'est celui dont l'analysant charge son analyste en vue de le résoudre. Je suis toujours étonné, questionné, quand je vois un analyste s'adjoindre le qualificatif d'un autre nom propre adjectivé.

Le problème spécifique de l'École pour la psychanalyse tient à la pluralité des discours qui s'enchevêtrent et au fait qu'il est particulièrement difficile d'y faire prévaloir ce que Lacan a appelé « le discours de l'analyste », qui devrait débarrasser le lien social entre les membres de toute obscénité imaginaire. Les pesanteurs liées aux résidus de transfert, au gradus, aux titres, aux enjeux de pouvoir et d'héritage sont telles qu'elles entraînent vite des effets de fermeture. C'est Clavreul, dont la fidélité à Lacan ne saurait être mise en doute, qui affirme que, plusieurs années avant la dissolution, « *Confrontation* était devenu la seule soupape de sécurité, le lieu où l'on pouvait encore parler [4] ». Un lieu que Lacan ne pouvait que soutenir. C'est sans doute la raison de la dédicace de Jacques-Alain Miller – que je n'avais pas encore rencontré – à la parution du séminaire *Les psychoses* en 1981 : « À René Major, pour sa contribution à la dissolution de l'École. »

Plus tard, Jacques-Alain Miller me demanda pourquoi je n'avais pas fondé une École. L'expérience que j'avais menée à *Confrontation* lui

paraissait m'y conduire. Outre que je n'aurais pas aimé me retrouver dans la position de Lacan, ni même dans celle de mon interlocuteur – c'est peut-être une question d'idiosyncrasie –, je me trouve nettement mieux de voir les analysants qui font un parcours analytique avec moi et qui considèrent après coup qu'ils peuvent occuper la position d'analyste, s'orienter vers l'association de leur choix (ce n'est pas ce qui manque aujourd'hui) en se libérant de ce qui ne manquerait pas autrement de se poursuivre sur le mode de la tutelle. Cela donne aussi la liberté à d'autres analystes appartenant à une institution de venir faire une deuxième (ou troisième) analyse sans avoir leur analyste pris dans les enjeux du groupe où ils se trouvent. À l'époque où j'ai fait mon analyse, les analystes avaient une sérieuse tendance à considérer leurs analysants comme des élèves, voire à en parler comme tels. C'était le cas aussi à l'École freudienne et c'est encore le cas dans plusieurs groupes.

PSYCHANALYSE : Pourriez-vous dire quelle est votre position par rapport à la passe ?

R. Major : Tout dépend de ce que vous entendez par *la passe* : soit « la passe » au sens strict de la procédure institutionnelle, soit dans un sens plus large qui interroge le désir de l'analyste. En ce dernier sens, certaines analyses ou certains « contrôles » incluent ce que la passe a d'essentiel. Lacan a vivement approuvé Clavreul quand il lui disait que « certains contrôles réussis étaient du même ordre que la passe ».

Je pense que vous avez en vue la procédure mise en œuvre par Lacan afin d'éclairer la façon dont un analysant devient analyste : la proposition faite en 1967, selon laquelle le « passant » qui en faisait la demande devait témoigner devant des « passeurs » (en analyse, désignés par leur analyste) qui devaient eux-mêmes témoigner devant un « jury d'agrément » chargé de nommer (ou de refuser) au titre d'analyste de l'École. J'étais encore à l'institut mais déjà soucieux de penser autrement qu'elle l'était la formation des analystes. J'étais déjà convaincu que dans la majorité des cas l'analyse ne pouvait se dire avoir des effets didactiques qu'après coup, que l'analysant était le mieux placé pour savoir s'il y avait ou s'il y avait eu de l'analyste chez celui qui l'écoutait et dans ce qu'il pouvait lui-même entendre. Je pensais qu'il était aussi nécessaire, pour le déroulement proprement analytique de ce parcours, que l'analyste du devenant-analyste n'intervienne pas. Il y avait deux points de la procédure qui faisaient question pour moi : qu'un analyste désigne un passeur parmi ses analysants, avec les effets qui pouvaient être difficiles à analyser par la suite ; et que les passeurs, en cours d'analyse, viennent auprès du jury d'agrément parler indirectement de la façon dont l'analyste du passant faisait l'analyse. Ce second point demeurait moins problématique ou le restait tout autant qu'à la commission d'enseignement de l'institut, où le candidat devait rendre compte de son analyse. L'inconvénient vient plutôt du côté des jugements, parfois hâtifs, que portent les membres de ces instances sur leurs collègues. Il en serait autrement si un véritable travail de réflexion et de partage des expériences prenait en cette occasion son point de départ.

C'est sur cette question de la passe que des analystes proches de Lacan – Perrier, Aulagnier, Valabrega – le quittèrent pour fonder le Quatrième groupe et mettre en place une autre procédure, celle de « l'analyse quatrième ». J'étais lié d'amitié avec Leclaire qui faisait partie du jury d'agrément de l'École. Il nous est arrivé fréquemment de comparer la procédure de l'École avec celle de l'institut. À l'institut, le témoignage oral intervient au moment de l'obtention des « contrôles ». Le devenir analyste, membre de la Société, se fait par un témoignage écrit, le mémoire. Mais l'agrément, dans un lieu comme dans l'autre, se faisait souvent par des arguments d'autorité ou en fonction d'enjeux de pouvoir. Le témoignage de Michèle Montrelay est clair à ce sujet : « Les membres du jury n'étaient pas d'accord pour m'agréer [...]. Dolto et Lacan ont fini par dire : "De toute façon, elle est analyste depuis sa naissance [5]." » Leclaire me confirmait que Lacan pouvait intervenir de façon décisive, quel que soit l'avis du jury. Selon Conté, qui fut longtemps

membre du jury, la présence de Lacan paralysait une véritable discussion ou une certaine élaboration, voire des travaux sur la passe auxquels auraient pu donner lieu aussi bien l'expérience des passeurs que celle des membres du jury. Pour Dumézil, ce qui fut massif dans son expérience, ce fut que les passants livraient, à travers les passeurs, « des pans entiers de non-analyse ». Si on pense aux analystes d'expérience, membres du jury, étant eux-mêmes souvent « analystes des passants », on imagine l'image qui leur était renvoyée. C'est, en fin de compte, sur les limites que peut en pratique rencontrer l'analyse qu'il est urgent de travailler, mais cette remise en cause est peut-être ce qu'il reste de plus difficile. Il en va pourtant de l'avenir de la pratique psychanalytique. Il n'est pas sûr que le rôle doive en revenir au passeur (« tiers observateur », selon René Bailly, ou « ce malheureux passeur » comme le désigne Maud Mannoni).

Je pense qu'une mise en commun devrait être pensée des expériences qui ont été faites de la passe : avec ceux qui l'ont connue de l'intérieur ou de l'extérieur, avec ceux qui ont suivi le constat fait par Lacan de son échec et avec ceux qui en poursuivent la procédure sous des modalités différentes, avec ceux aussi qui pensent pouvoir résoudre autrement les questions auxquelles elle se confrontait ou continue de s'attaquer.

PSYCHANALYSE : Pensez-vous possibles la construction et le fonctionnement d'une association de psychanalyse qui ne relève pas de l'analyse freudienne de la Massenpsychologie et convienne au « désir de l'analyste » ?

R. Major : Je ne peux que continuer de l'envisager comme possible. Comme aussi impossible que possible. Dans les deux sens de cette expression. L'impossible n'est-il pas la tâche même de l'analyse ? Je n'ai cessé de le dire, aussi bien dans *Au commencement, la vie la mort* que dans *La démocratie en cruauté*, où je dessine un au-delà de la cruauté pour une raison à venir de la psychanalyse. Le lien social entre analystes peut et doit – s'il le peut il le doit – pouvoir témoigner de ce que la psychanalyse promet dans son discours et dans sa pratique. Mais cette psychanalyse reste encore à venir. C'est ce qui ne lui est pas encore arrivé.

PSYCHANALYSE : Avez-vous des projets ayant trait au rassemblement des psychanalystes, après la grande entreprise des États généraux de la psychanalyse ?

R. Major : Les États généraux de l'an 2000 étaient un événement ponctuel, trans-institutionnel, pour un nouveau départ. Il n'instituait aucune suite comme telle et s'est refusé à toute pression pouvant s'exercer en ce sens. Il se trouve qu'il a suscité le désir de Joël Birman et d'une équipe qui l'entourait de refaire l'expérience à Rio en 2003 et a inspiré à Claude Van Reeth en Belgique une version 2006, en juillet à Bruxelles, où s'est trouvée cette année, de manière imprévue, un rassemblement des psychanalystes de tous les groupes existants, une fédération, face à un projet de loi similaire à celui que nous avons connu l'an dernier en France. Le programme préliminaire de cette nouvelle rencontre internationale est déjà sur le site, dans l'attente prochaine d'un programme plus élaboré.

PSYCHANALYSE : Vous avez participé activement au combat contre une réglementation étatique visant la psychanalyse (de l'amendement Accoyer à la loi Giraud), que ce soit avec le collectif du Manifeste pour la psychanalyse ou avec celui du Front du refus. Maintenant que la loi est promulguée, que comptez-vous faire ?

R. Major : La loi votée l'été dernier reste en attente des décrets d'application, qui peuvent venir ou ne pas venir. Si ces décrets sont produits – ce qui ne semble pas aller sans difficultés étant donné la contradiction que comporte le texte de loi –, je pense qu'il faut suivre le conseil de l'excellent juriste François-Régis Dupond Muzart qui a examiné avec d'autres tous les replis juridiques de la question, et introduire auprès du Conseil d'État une requête en suspension qui donne accès à tout le dossier.

Par ailleurs, je m'emploie, depuis les États généraux, à mettre sur pied

ce qui fut longuement discuté dans leur suite, le projet de Freud des *Hochschulen* dont il parle dans « L'analyse laïque », sous la forme d'un Institut des hautes études en psychanalyse, où la recherche et l'enseignement puissent se faire en collaboration avec des « sciences affines » (comme disait Lacan), la littérature, la philosophie, l'histoire, le droit, la pensée politique, etc., qui ont pris en compte les avancées de la psychanalyse. Sans le retard pris en ces domaines au cours des dernières décennies, la psychanalyse aurait été plus en mesure de faire face à l'adversité qu'elle rencontre aujourd'hui.

NOTES

- [1] J'en ai parlé ailleurs, notamment dans *Lacan avec Derrida*, dans *Quartier Lacan* et à la réunion organisée par la revue *Essaim* en 2001.
- [2] *Politique de la psychanalyse face à la dictature et à la torture. N'en parlez à personne*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- [3] Alain Didier-Weill, *Quartier Lacan*, Paris, Champs Flammarion, 2001, p. 167.
- [4] *Ibid.*, p. 30.
- [5] *Ibid.*, p. 191.